



REGLEMENT DE LA COURSE (English below)

1 ORGANISATION

L'association « v.o Trail » organisatrice de l'Humani'Trail des Diablerets est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

2 EPREUVES

Trois courses à pied en pleine nature, empruntant les sentiers de randonnées des communes d'Ormont-Dessus, Savièse et Gsteig:

- 1) **Trail du Takin** d'environ 42km, pour environ 3'200 mètres de dénivelé positif ;
- 2) **Trail du Rhino** d'environ 27km, pour environ 1'800 mètres de dénivelé positif ;
- 3) **Trail du Yak** d'environ 17km, pour environ 700 mètres de dénivelé positif ;
- 4) **Trail-relais du Yak et Yéti** sur 17km pour l'adulte + boucle de 1km pour l'enfant ;

Les courses se font en individuel et se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le parcours de 42km est ouvert à toute personne, homme ou femme, âgée de 18 ans ou plus, licenciée ou non. Pas de limite d'âge pour les deux autres parcours, mais les mineurs doivent fournir une autorisation de leur représentant légal pour la distance de 27km.

Les courses comportent des passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (neige, vent, froid, pluie ou neige). Un entraînement adéquat et une capacité d'autonomie personnelle sont primordiaux.

En s'inscrivant à l'une des épreuves le coureur doit :

- Être conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- Être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- Être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.

La participation au Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.



4 CATEGORIES (Hommes/Femmes)

- EspJun : 2002 et avant*
- Seniors : 1985 à 2001
- Masters 1 : 1975 à 1984
- Masters 2 : 1965 à 1974
- Masters 3 : 1964 et avant

**pour les mineurs une autorisation parentale à remettre lors du retrait des dossards est exigée sur les trails de 42km*

5 RAVITAILLEMENT & SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures.

Seule l'eau plate et le sirop (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Pour des questions écologiques et de confort nous suggérons fortement à chaque participant de disposer de son propre gobelet personnel pour toute la durée de la course.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle sera autorisée **uniquement sur les points de ravitaillement officiels** et dans une zone spécifiquement réservée à cet usage. Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

L'accompagnement d'un coureur durant toute ou partie du parcours est interdite, mis à part dans la portion du village de départ.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

6 INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. **Le changement d'inscription pour passer sur un parcours plus court ne peut se faire que jusqu'au 10 septembre 2024.**

Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces changements.

Inscriptions sur place possible mais non garanties jusqu'à une heure avant la course (supplément de CHF 15.-), dans ce cas, la remise d'un prix souvenir ne pourra également être garantie.



7 ANNULATION D'INSCRIPTION

Etant donné le caractère exclusivement humanitaire de la course, nous proposons dans le cas d'une non-participation, de conserver le versement du forfait d'inscription pour l'association d'aide aux enfants népalais. Néanmoins toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des deux courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Aucune forme de remboursement ne sera accordée si la ou le participant n'a pas souscrit à cette assurance annulation. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les trois mois qui suivent l'épreuve.

Toutes demandes de renseignements, de remboursement, de précisions complémentaires, et toutes déclarations de sinistre devront être adressées exclusivement à :

SPB Swiss Branch
MSO Annulation
Case postale 856
1211 Genève 15
Tél. : 0840 000 010.
E-mail : msoannulation@spb.eu

Vous trouverez plus de détails quant aux conditions d'assurances et de remboursement sous ce lien :
https://help.mso.swiss/hc/fr/article_attachments/7128371370653/cga-fr.pdf

8 DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir fait contrôler son matériel obligatoire.

En cas de perte de la puce, celle-ci devra être remboursée.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon il est désactivé.



9 SACS COUREURS

Chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac qu'il peut remplir avec les affaires de son choix et les déposer au départ des Diablerets le samedi matin, pour le retrouver à l'arrivée au même endroit.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

10 EQUIPEMENT

Merci de vous référer au site Internet pour la liste complète des équipements demandés.

Un contrôle du matériel pourra avoir lieu au départ et à l'arrivée. Des commissaires de course seront aussi habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les avoir tout au long de la course.

11 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres l'organisation ou conventionnés. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvres tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, il s'agit du 144. **Cependant, pour des questions d'organisation et de coûts, nous conseillons fortement aux participants de contacter le PC Sécurité aux Diablerets. Ce numéro sera imprimé sur chaque dossard.**



12 TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

Trail du Grand-Bharal : 11h00

Trail du Rhino : 7h30

Trail du Yak + Relais : 7h00

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle sont définies dans les pages description du parcours du site internet www.humanitrail.com. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

13 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laisser-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

14 PENALISATION - DISQUALIFICATION

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement pourront être éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Prise d'un raccourci
- Retard au départ de la compétition (selon le retard) ;
- Non pointage aux postes de contrôles
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire
- Non-assistance à un concurrent en détresse
- Matériel obligatoire manquant

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.



15 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

16 JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de la course
- du Vice-président de l'organisation
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.



17 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures ou simplement annulé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce type de situation.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Dans de tels cas de figure, aucun remboursement ne pourra être considéré.

18 ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes.

19 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Etant donné le caractère humanitaire de la course, aucune prime en argent n'est distribuée mais chaque participant recevra un prix souvenir. Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie seront établis. Les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes scratch ainsi que les vainqueurs scratch seront récompensés et les 3 premiers enfants du classement général.

20 DROITS A L'IMAGE

En s'inscrivant à une des épreuves de l'Humani'Trail, les coureurs acceptent que leur nom, adresse et numéro de dossard puissent être transmis aux photographes. Les coordonnées des coureurs peuvent également être connues par la publication de la liste des inscrits/départs et du journal des résultats. Par ailleurs, des photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site Internet de l'organisateur. En revanche, ce dernier s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord à l'une ou l'autre des conditions précitées, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.



RULES OF THE RACE

Only the French version is liable for justice.

1 ORGANISATION

v.o trail association, organizing Humani'trail, has been officially established according to its articles of constitution which have been duly submitted.

2 RACES

We organize two long-distance alpine trail-running races using official footpaths of Ormont-Dessus, Gsteig and Savièse :

- 1) **The Takin Trail**
« Trail du Takin » over approx. 42km, with 3'200 positive vertical meters ;
- 2) **The Rhino Trail**
« Trail du Rhino » over approx. 27km, with 1'800 positive vertical meters ;
- 3) **The Yak Trail**
« Trail du Panda Roux » over approx. 17km, with 700 positive vertical meters ;
- 4) **The Yak & Yeti Relay**
over approx. 17km, with 700 positive vertical meters for the adult + 1km for the child ;

All races are individual. Competitors go at their own pace but must complete the race within a set time

3 INSCRIPTION CONDITIONS

The 42km race is open to any person, male or female, aged 18 or over. No limit for the two other races but participants for the 27 km aged less than 18 years will have to provide a parental consent form

The courses include sections at high altitude where harsh and extreme conditions may be encountered (wind, cold temperatures, rain, snow). Succeeding in this great challenge requires very good training and a high level of fitness as well as self-sufficiency.

When inscribing to any of the races, the runner must:

- be conscious of the length and difficulty of the race.
- know how to deal with difficult outdoor weather conditions due to the altitude (darkness for the 47km, wind, cold, fog, rain or snow)
- know how to deal with physical or mental problems due to extreme tiredness, digestive problems, muscle pain, small injuries...
- be in good health and not suffer from any condition that does not allow endurance sports.
- realize that the organization committee cannot guarantee absolute security during the race.

Participants of Humani'Trails are required to read and abide by the rules and ethics of the race. The jury's decision is final.



4 CATEGORIES

- Pupil/Junior: 2002 and younger
- Senior: 1985 to 2001
- Master 1: 1975 to 1984
- Master 1: 1965 to 1974
- Master 3: 1964 and older

5 REFRESHMENT STATIONS & SEMI SELF-SUFFICIENCY

The course is regarded as an individual semi self-sufficient race. Drinks and food are provided at the control points and provisioning posts.

Still water and syrup are exclusively provided for refilling water bottles and bags (all other drinks are NOT permitted for refilling).

For ecological and well-being reasons, we strongly recommend to each participant to take his/her own cup for the entire race.

It is each runner's responsibility to ensure that he or she carries enough supplies to last until the next control point.

Personal assistance is limited to official control points and only within the area reserved for this purpose. Runners must follow the official route and pass through the control point even if they do not require supplies. Accompanying a runner during a part of or the whole race is forbidden, except for the starting/finishing area.

Only holders of a visible bib properly controlled will have access to refreshment stations. "Flying" checkpoints will be deployed by the organization at random locations without announcement.

6 SUBSCRIPTION

Subscriptions can only be made on the Internet and by means of a secured credit card payment

The rights of subscription comprise all services mentioned in the present rules. To change your subscription to another run is only possible until 10th September 2024. No modifications will be allowed after that date. There can be no reimbursement due to these changes.

On-site registrations are possible (if still available) up to one hour before the race (extra charge CHF 15.-). In such a case, the souvenir gift cannot be guaranteed.

7 SUBSCRIPTION CANCELLATION

Given the humanitarian spirit we strongly suggest each person not able to participate to keep the remittance for the "Children of the Humanit'Trail" supported in Nepal. However, any participant can at the time of their subscription inscribe to a cancellation guarantee as long as the payment is processed through Internet with a credit card, the sum is added to the inscription fee.

The goal of this guarantee is to allow the reimbursement of fees due to inscription in the case of the runner wanting to cancel his inscription because of one of these factors:



- An accident, a serious illness, or the death of the runner himself
- A serious illness needing hospitalization, or the death of the husband/wife or recognized partner, his or her parents or children, and this in the thirty days before the race.

In case of an accident or a serious illness of the runner, it is obligatory to present a medical certificate proving the impossibility to participate. Any other cause of cancellation must be proven by presenting a certificate delivered by the competent authority.

There will be no reimbursement if the runner has not subscribed to the cancellation insurance.

Conditions of repayment: All requests of repayment must be sent with the adequate certificates within ten days following the races. The requests are treated within three months.

All requests for information, additional explanations and declarations of claims must be sent exclusively to:

SPB Swiss Branch
MSO Annulation
Case postale 856
1215 Genève 15
Tel.: 0840 000 010.
E-mail: msoannulation@spb.eu

You can find more details about the insurance conditions under : <https://www.mso.swiss/documents/cga-en.pdf>

8 RACE NUMBERS

The bibs are individually handed out to every runner upon presentation of an ID photo and after a thorough check of the requested equipment.

The race numbers are to be attached on the breast or the stomach and must be permanently and entirely visible during the course you cannot attach it to your bag or leg. The name and logo of our partners must not be modified or hidden.

Your race number must at all times be worn on top of all layers of clothing, it cannot be attached to the bag or to a leg. The runner's name or any partner logos are not to be modified or covered.

Your bib is your accreditation to gain access to shuttles, buses, control posts, medical facilities, relaxation rooms, showers, deposit and pick-up facilities. Unless you refuse to comply with orders given by one of the chiefs of the race, your bib must be worn at all times, in case you abandon the number is deactivated.

9 RUNNERS BAG

Every runner receives a transport bag for their personal effects along with the race number. These bags can be dropped off at the start in Les Diablerets on Saturday morning and picked-up at the registration area.

Contents of the transport bags are not checked. Therefore, no claims regarding their contents will be accepted. We recommend not to leave any valuables in the bags. The association is not liable for any items stolen or lost.



10 EQUIPEMENT

Please refer to the Internet website for further details about mandatory equipment.

There is an equipment check at the distribution of the bibs and at the finish. Race officials are entitled to check your backpack at any time during the race.

If you choose to take poles with you, you must carry them throughout the whole race.

11 SECURITY AND MEDICAL ASSISTANCE

There are rescue posts at various strategic locations. These posts are in direct phone contact with Race Control. Rescue posts are entitled to assist any person in danger with the appropriate and conventional medical measures as set out by the organization. Rescuers and medical staff are empowered to disqualify any competitor incapable of finishing the course (by deactivating his/her race number). Competitors deemed to be at risk are evacuated at the discretion of the Rescue Staff. If deemed necessary, and for the sole interest of the safety of the rescued person, an official mountain rescue organization will be called upon which, from that moment on, will direct the operation and will put into action any suitable measures, e.g. a helicopter rescue (to be paid by the participant in Switzerland). The cost arising from such an exceptional rescue operation will be borne by the rescued person who will also have to ensure his/her return trip from the place where he/she has been evacuated to. It is of the competitor's entire responsibility to constitute and present a dossier to his personal insurance within the given deadline. A competitor calling on a doctor or a rescuer submits himself to their authority and undertakes to accept their decisions.

In addition to the rescue system, medical care staff are present at certain posts to assist you in case of severe medical problems. Medical help provided in remote and alpine sections of the course is inevitably limited to severe problems. Help in case of harmless problems related to the nature of the race can be administered in lower located control posts according to availability of medical care staff.

Access to medical care and the type of care administered is at the discretion of the medical staff.

Please note that the phone number of the emergency rescue service in Switzerland is 144.

For organizational and cost reasons, we strongly recommend to any participant to contact first our Security base in Les Diablerets. The phone number will be printed on each bib.

12 MAXIMUM TIME ALLOWED AND CUT-OFF TIMES

The maximum time for the total distance of the course is fixed at:

- **Takin Trail** : 11 hours
- **Rhino Trail**: 7.5 hours
- **Yak Trail** : 7 hours

The cut-off times for leaving the main control posts will be defined at a later stage and communicated in the course guide and on www.humanitrail.com.

These time limits are calculated to enable participants to reach the Finish in the maximum time imposed, while having optional stops to rest, eat,.... In order to get authorization to continue the race, the competitors must set off again from the control post before the fixed time limit (whatever their arrival time at the control post).

Any disqualified competitor wishing to continue the race can only do so after having returned his race number, at his own risk and in complete autonomy.



13 ABANDONMENT AND REPATRIATION

Except for injury, a runner must not retire anywhere else other than at a control point. He must therefore inform the person in charge of the post, who will definitively invalidate his race number. The runner keeps his cancelled race number because it is still his pass for shuttles, buses, meals, medical facilities...

Any runner who leaves the course without having informed the organizers will have to support any charge due to research into his disappearance.

In the case of unfavorable weather conditions justifying partial or total cancellation of the race, the organization ensures the repatriation of runners from the nearest control post.

14 PENALTY – DISQUALIFICATION

Any failure to comply with the following rules shall be duly sanctioned and participants may be disqualified:

- No bib
- Falsification bib
- Taking a considerable shortcut
- Delay at the start of a competition (case by case)
- Not passing through a control point;
- Pollution or degradation of sites
- Refusal to be examined by our sanitary team
- Not helping someone in difficulty
- Lacking any mandatory equipment

DRUG TEST

Any competitor can be submitted to a drug test during or at the Finish of the event. If he/she refuses or abstains, the competitor is sanctioned as if found guilty of taking drugs.

15 RACE JURY

The Race Jury consists of:

- the Race Director
- the organization Vice-President
- the Technical Director
- the heads of the relevant control posts
- and relevant people deemed competent by

The jury is authorized to give a ruling in the time compatible with the imperatives of the race on all the objections lodged during the event. The decisions will be without appeal.

16 MODIFICATIONS TO THE COURSE OR TO THE TIME ALLOWANCE; CANCELLATION OF THE RACE

The organization reserves the right to modify without warning and at any moment the course and the positioning of the rescue refreshment posts or to modify the time allowance. In the case of very unfavorable weather conditions (important amounts of rain and of snow at high altitude, strong risk of storms) the start can be delayed for a few hours or purely cancelled; no refund will be done in such a case.



17 INSURANCE

Liability (civil responsibility):

The organizer has taken out a liability insurance for the duration of the event. This liability insurance guarantees the financial consequences of its responsibility, of that of its officials and of the participants.

Individual accident insurance

Each competitor must be in the possession of an individual accident insurance covering possible costs for search and rescue services. Such insurance can be taken with any organization of the competitor's choice.

NB: helicopter rescue services in Switzerland are not free of charge

18 RANKINGS AND PRIZES

Given the humanitarian spirit, no prize money will be awarded. However, any participant will receive a souvenir gift.

For each race, a general male, female and a ranking for each male and female category is established with a special prize.

19 PICTURE COPYRIGHT

Every competitor gives up his/her copyright of all photos and images taken of him/her during the event. He/she also gives up the right to take action against any use the organizers or sponsors make of the photos or images. No starting list will be shared with third-parties for advertising campaigns but such a list may be used to promote a new edition of the race.

In case of disagreement with any of the above conditions, the participant will notify the organization in writing no later than 10 days before the event.